

Mise en accessibilité des établissements recevant du public – conférence du 27 septembre 2018  
**Exemples de cas pratiques**

**Cas présentés par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon :**

**Situation :**

Grande surface « Intermarché »  
141 boulevard Emile Zola  
69600 Oullins

**Présentation :**

Projet de mise en conformité de l'établissement déposé en 2017. L'exploitant a mis aux normes la station service, l'accueil, les sanitaires et la boulangerie. Concernant la rampe intérieure, après un refus de dérogation par la sous-commission départementale d'Accessibilité en 2017, la réalisation de la rampe conforme est programmée pour 2018



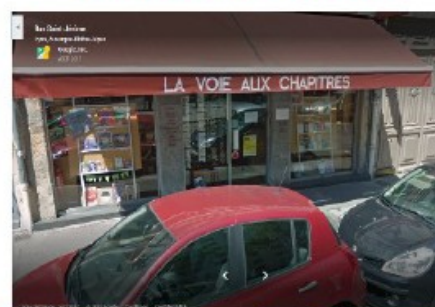
**Situation :**

Librairie La Voie aux Chapitres  
4 rue Saint-Jérôme  
69007 Lyon

**Présentation :**

L'exploitant voulait se mettre en conformité et avait pensé à une demande de dérogation. Après un accompagnement CCI/Ville de Lyon, il a finalement opté pour une mise en accessibilité totale (modification marche, installation d'une rampe amovible, changement de porte, banque d'accueil adaptée). Les travaux sont en cours.

**Etat des lieux**



## Cas présentés par la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône :

### Situation :

Salon de coiffure « Soleil Sud »  
12 place du 11 novembre 1918  
69510 Soucieu-en-Jarrest

### Présentation :

Mme BEDROS, coiffeuse à Soucieu-en-Jarrest, a pu se rendre conforme grâce à l'aide financière de sa communauté de communes. Elle a pu créer une rampe intérieure et supprimer sa marche intérieure.



### Situation :

L'atelier « Boutik »  
3 rue des 3 mariées  
69005 Lyon

### Présentation :

L'atelier Boutik est dans le périmètre classé du Vieux Lyon. Il lui est impossible de toucher à la structure du bâtiment pour se rendre conforme. La propriétaire de l'établissement, Mme PELATON, a obtenu une dérogation et s'est mise en conformité à l'intérieur.

